



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DU JURY

Concours technicien classe normale interne

BAP A – Sciences de la Vie et de la Terre

Session 2024

Ce rapport de jury est établi dans un double but :

- D'une part, publier les principales statistiques de la session du concours ;
- D'autre part, pour chacune des épreuves, expliciter les attentes du jury et, à partir des difficultés et des lacunes fréquemment rencontrées chez les candidats, formuler des recommandations à leur égard.

Il est destiné à permettre une meilleure préparation. Il doit être un encouragement pour les candidats.

CALENDRIER DES OPERATIONS

Epreuve d'admissibilité : **21/05/2024**

Epreuve orale d'admission : **11/06/2024**

Publication des résultats : **12/06/2024**

Nombre de Postes offerts : **Académie de Aix-Marseille : 1 / Académie de Nice : 1**

COMPOSITION DU JURY

Le jury chargé au titre de la session 2024 du concours de technicien classe normale interne - BAP A - Sciences de la Vie et de la Terre était composé comme suit :

Présidente :

Madame NERETTI Anne-Charlotte, inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale de classe normale, Rectorat de l'académie de Nice, Nice ;

Vice-président :

Monsieur DANLOS François, agrégé classe exceptionnelle, Lycée Thierry Maulnier, Nice ;

Expert :

Monsieur COTTALORDA Jean-Michel, ingénieur d'études hors classe, Université de Côte d'Azur, Nice ;

Membres :

Madame GUIBERT Claude, technicienne de recherche et de formation de classe supérieure, Lycée Dumont d'Urville, Toulon ;

Monsieur MARTORANA Vito, technicien de recherche et de formation classe exceptionnelle, Lycée Thierry Maulnier, Nice ;

Madame RINALDO Isabelle, professeure certifiée et assimilée hors classe, Lycée Auguste Renoir, Cagnes-sur-Mer.

Quelques éléments statistiques

Académie	Nombre de postes	Nombre de candidats autorisés à concourir	Admissibles	Présents à l'entretien	Admis LP	LC
Nice	1	3	3	3	1	2
Aix-Marseille	1	2	2	1	1	/

	Aix-Marseille Admissibilité (coef 2)	Aix-Marseille Admission (coef 4)	Nice Admissibilité (coef 2)	Nice Admission (coef4)
Note Minimum	15	19	11	12
Note Maximum	17	19	18	17
Note Moyenne	16	19	15,3	13,8
Seuil	16/20	19/20	11/20	13/20

Répartition genrée : 100% de candidates féminines pour la session 2024.

Epreuve d'admissibilité (Arrêté du 28 décembre 2011)

La phase d'admissibilité des concours internes de recrutement dans le corps des techniciens de recherche et de formation consiste en l'évaluation de la valeur professionnelle des candidats par le jury, au vu de l'étude d'un dossier comportant, pour chaque candidat, un état de ses services publics et privés et un descriptif des formations suivies ainsi que, le cas échéant, ses titres et diplômes et lorsqu'il y a lieu un exposé de ses travaux. En outre, un rapport d'activité établi par le candidat doit figurer dans le dossier ainsi qu'un organigramme structurel et un organigramme fonctionnel visés par le responsable du service ou de l'établissement où il est affecté.

La phase d'admissibilité est affectée du coefficient 2.

Conseils apportés aux candidats :

Le jury tient à souligner la qualité formelle de la plupart des dossiers et les expériences professionnelles riches et variées. Le dossier RAEP doit être attractif pour le jury et donner envie d'entendre le candidat à l'oral. Une attention particulière doit être portée à la constitution et à la rédaction du dossier. Il est rappelé aux candidats qu'il convient de respecter strictement les consignes concernant le nombre de pages imposées, les éléments demandés et les documents à viser par l'autorité hiérarchique.

Il est attendu une mise en relation judicieuse de la description de la formation initiale ou continue du candidat, avec l'acquisition des compétences professionnelles attendues pour le poste auquel il candidate. Une analyse réflexive pertinente doit permettre de justifier ses pratiques professionnelles, d'en identifier les réussites et éventuellement les obstacles.

Le jury a remarqué dans plusieurs dossiers un manque de réflexivité de la part des candidats sur leur pratique, en se limitant trop souvent à un descriptif des tâches et activités. Tout élément figurant dans le dossier peut faire l'objet d'un questionnement de la part du jury lors de l'épreuve d'admission.

Epreuve d'admission (Arrêté du 28 décembre 2011)

La phase d'admission consiste en une audition par le jury des candidats admissibles, portant, d'une part, sur leurs connaissances générales et, d'autre part, sur leurs connaissances techniques et, le cas échéant, administratives relevant de l'emploi type correspondant à la branche d'activité professionnelle, en cas d'organisation du concours par regroupement de branches d'activité professionnelle, au titre desquelles les emplois sont mis au concours.

Cette audition débute par un exposé du candidat sur son parcours et son expérience professionnelle d'une durée maximale de cinq minutes.

Pour conduire cette audition, le jury dispose du formulaire " curriculum vitae et lettre de motivation " complété par le candidat sur le site internet du ministère de l'enseignement supérieur dédié aux inscriptions, dans le délai fixé par l'arrêté portant ouverture du concours. Le non-respect de ce délai ou le défaut de formulaire dûment complété entraîne l'élimination du candidat.

La durée totale de l'audition est fixée à vingt-cinq minutes. Cette épreuve est affectée du coefficient 4.

Conseils apportés aux candidats :

L'exposé du candidat a généralement été bien préparé et énoncé avec enthousiasme et assurance. Les meilleures prestations ont su retracer leur parcours professionnel en mettant en perspective les compétences professionnelles développées et en se projetant dans la qualification de Technicien de recherche et formation.

Lors de l'entretien professionnel, les membres du jury questionnent le candidat sur divers champs de compétences du Technicien de recherche et de formation. Des questions concrètes, correspondant parfois à des mises en situation professionnelle doivent permettre au candidat de répondre en se projetant dans la fonction. Le jury attend du candidat qu'il réponde avec honnêteté, discernement et précision, en s'appuyant sur son expérience et en y portant une analyse réflexive.

Il n'est pas rare qu'un candidat moyennement noté à l'examen de son dossier de RAEP se révèle à l'oral et obtienne une excellente note à l'épreuve d'admission (ou vice-versa). L'épreuve orale étant déterminante dans la réussite, ce moment nécessite une solide préparation. Les candidats peuvent se mettre en rapport avec les techniciens en poste dans leur académie, les formateurs académiques ou les IA-IPR pour échanger sur le métier afin de mieux en comprendre les enjeux.

Il est fortement conseillé aux candidats de s'inscrire aux formations académiques dans le cadre de leur montée en compétences et de la préparation du concours.

La présidente du jury,

Mme NERETTI Anne-Charlotte